

BROCANTE - BABY BROC

24 MARS 2024 de 9h00 à 17h00

Salle Polyvalente du Groupe Scolaire Pierre Coutelle
Rue de la République - La Chapelle Saint Aubin



Association d'Assistantes Maternelles
de La Chapelle Saint Aubin

Article 1 : Horaires

Les exposants devront se présenter entre 7h30 et 8h30 le **dimanche 24 mars 2024**. Passé ce délai et sans avertissement, l'association disposera de leur emplacement.

Article 2 : Réservation et règlement

La réservation sera enregistrée dès réception du dossier complet comprenant le paiement et le bulletin d'inscription daté et signé, la photocopie de votre pièce d'identité et un justificatif de domicile **avant le 18 mars 2024, dernier délai. Tout dossier incomplet ne sera pris en compte.**

Le dossier est à déposer chez M^{me} COLLET au 18, rue de l'Europe - 72 650 La Chapelle-Saint-Aubin.

Renseignements auprès de M^{me} COLLET, ☎ 06 40 05 81 36.

Les réservations seront enregistrées dans l'ordre de réception. Aucun remboursement ne sera consenti en cas de non-participation.

Article 3 : Emplacements

L'association reste seule juge de la distribution des emplacements. Les délimitations devront être respectés et chaque exposant devra laisser le lieu propre.

PS : Pour que cet évènement soit couronné de succès, l'association est à la recherche de bénévoles pour l'installation du matériel. Le rendez-vous est fixé au samedi 23 mars à 10h00, Salle polyvalente du Groupe Scolaire.

Article 4 : Matériel d'exposition

L'association met à disposition le matériel (tables et chaises).

A l'issue de la manifestation, chaque exposant devra replier et ranger le matériel mis à sa disposition.

Article 5 : Dommage subi par les exposants

L'association ne sera en aucun cas responsable des pertes, détériorations ou vols qui seraient subis par les exposants quelle qu'en soit la cause. Les objets exposés demeurent sous l'entière responsabilité des propriétaires.

Article 6 : Obligations légales de l'exposant

L'association décline toute responsabilité vis-à-vis des exposants sur leur situation juridique et fiscale.

Il est rappelé que les exposants ne peuvent vendre que des objets personnels et usagés, comme le notifie la circulaire **du 12 août 1987** relative à la lutte contre les pratiques paracommerciales.

BROCANTE - BABY BROC

24 MARS 2024 de 9h00 à 17h00

BULLETIN D'INSCRIPTION

à retourner avant le 18 mars 2024, dernier délai.

NOM

Prénom

Adresse

Téléphone

Mail

Emplacement - Table de 2 mètres : 6,00 €

Restauration sur place (boissons-sandwichs)

Nombre de table(s) Montant

chèque espèce

Sera présent(e) à l'installation du matériel
le samedi 23 mars à 10h00 oui non

libellé à l'ordre des
P'tits Lutins de Saint Aubin

La signature de ce bulletin vous engage sur l'honneur à respecter le règlement intérieur et à ne pas avoir participé à plus de 2 manifestations de même nature au cours de l'année civile.

Date et signature,